

Agence Européenne de Traduction

Traductions Juridiques & Financières

Légalisation/Apostille

Traductions Assermentées

Visas

Qui sommes nous ?

L'Agence Européenne de Traduction est un cabinet de traduction créé par des professionnels du service aux entreprises, ayant une expérience de plus de 15 ans dans les domaines de la traduction et de l'information juridiques et financières.

L'Agence Européenne de Traduction a pour ambition d'offrir à ses clients des traductions sur-mesure.

L'activité de notre agence est principalement orientée sur la traduction juridique et financière.

Notre Agence accompagne au quotidien des cabinets d'avocats, des notaires, des cabinets comptables, des sociétés financières, de services et industrielles et les principales sociétés de relocation en France et à l'étranger.

Nos services

Positionnée sur le marché de la traduction humaine, l'Agence Européenne de Traduction propose une gamme de services adaptés aux besoins des fonctions juridiques, financières et RH :

- Traductions libres de tous vos documents juridiques et financiers
- Traductions certifiées conformes par des traducteurs assermentés
- Légalisation/Apostille auprès du Ministère des Affaires Etrangères et des consulats
- Visas

Les traducteurs

Nos traductions sont traitées par un réseau international de professionnels qualifiés et indépendants. Notre réseau de traducteurs s'étend au monde entier.

Ces traducteurs experts ont été sélectionnés rigoureusement :

- De langue maternelle cible
- Situés dans le pays de destination de votre traduction
- Diplômés d'une école de traduction avec un minimum de 5 ans d'expérience de traduction
- Diplômés en droit, en finance, en gestion ou en ressources humaines, ils bénéficient de plusieurs années d'expérience dans ces métiers. Certains sont des avocats étrangers inscrits aux barreaux des pays de la langue concernée.
- Maîtrisant les outils de traduction.

Nos valeurs

L'écoute et la satisfaction des clients :

Nous prenons en compte quotidiennement vos impératifs et vos remarques.

Nous vous informons régulièrement du déroulement de notre prestation.

Nous vous faisons bénéficier du savoir-faire de notre équipe.

Le respect de 3 principes fondamentaux :

La langue cible d'une traduction est toujours la langue maternelle du traducteur.

Le sujet d'une traduction est parfaitement maîtrisé par le traducteur.

Une traduction fait l'objet de contrôles qualité.

Bilan

Brevets

Contrat

Rapport annuel

Etat civil

Statuts



Documents

Langues

CHARTRE QUALITE

- Votre demande est prise en compte immédiatement.
- Les devis sont effectués dans l'heure suivant votre demande. Ils précisent l'ensemble de notre prestation.
- Un interlocuteur unique vous suivra tout au long de la prestation.
- Les traductions sont effectuées exclusivement par des traducteurs professionnels dans leur langue maternelle.
- La traduction est réalisée et livrée dans les délais convenus.
- Un contrôle qualité rigoureux est assuré (relecture des traductions, évaluation régulière des traducteurs)
- Les bases de données, fichiers et logiciels sont sécurisés.
- Notre Département Qualité réalise régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de nos clients et traite dans les meilleurs délais toute réclamation.

Statuts de sociétés
Extrait K-BIS
Marques & brevets
Contrat commercial
Contrat de travail
Contrat d'image
Pouvoirs
Etudes bancaires
Convention
Emissions d'actions
Jugement
Acte notarié
Fonds d'investissement
Agréments, licences
Certificat de naissance
Certificat de mariage
Acte de divorce
Rapport financier
Rapport d'audit
Brevet scientifique
Sentence arbitrale
Fiche de paie
Bilan
Assignation
Conclusions
Opinions juridiques
Cession de parts
Attestation d'assurance
Rapport d'expertise
Rapport annuel
Rapport de gestion
Permis de conduire

Allemand
Anglais (GB & US)
Arabe
Bulgare
Chinois
Coréen
Danois
Espagnol
Finnois
Français
Grec
Hébreu
Hindi/Tamoul
Hongrois
Italien
Japonais
Letton/Lituanien
Néerlandais
Norvégien
Polonais
Portugais
Roumain
Russe
Serbo-croate
Slovaque
Slovène
Suédois
Tchèque
Thaï
Turc
Ukrainien
Vietnamien

L'Agence Européenne de Traduction applique la norme **AFNOR NF EN15038**, seule norme dédiée aux prestations de traduction.

Comment nous utiliser ?

- ⇒ Transmettez-nous vos documents par mail, fax ou courrier.
- ⇒ Nous vous faisons parvenir dans l'heure un devis précisant coût et délai. Le prix dépend du nombre de mots, du couplage de langues et du domaine.
- ⇒ Dès la réception de votre bon pour accord, la traduction est lancée.
- ⇒ Elle vous est ensuite transmise dans les délais et le support convenus.

Agence Européenne de Traduction

27-29 rue Raffet - 75016 Paris
Tél.: +33 (0) 1 42 88 27 79
Fax : +33 (0) 1 42 24 81 20
E-mail : info@ae-traduction.com

www.ae-traduction.com

Des professionnels au service de vos traductions juridiques et financières